

SALES MENTEURS!...

On dit «*menteur comme un arracheur de dents*»!

Nom de dieu, c'est «*menteur comme un ministre!*» qu'on devrait dire. Surtout quand la bourrique est un marchand de nougat du calibre au Loup-bête.

Où le birbe s'est fait voir dans toute sa dégoûtation, c'est dans la discutallerie de la loi contre la presse - ou pour mieux dire contre le *Père Peinard*.

Je ne blague pas, les camarluches, cette garce de loi ne visait que les réflex du vieux gniaff! Elle a tourné en eau de boudin, j'en suis pas fâché, mais, aurait-elle été votée telle que la voulait le Loup-bête, elle ne m'aurait fait ni chaud ni froid.

Les trous du cul voulaient une loi pour m'éstrangouiller. Faut-il qu'ils soient moules!

Bougres de tourtes, votre loi aurait pu être encore plus vache, je serais passé au travers sans faire de magnés. Oui, charognes, malgré vos crapuleries, le caneton aurait continué à aller réchauffer le cœur des bons bougres, - en attendant l'heure du chambardement général.

Voyez-vous, vous perdez de vue une chose, c'est que, si infectes que soient vos lois, y a toujours des manques, - et c'est au travers que se faufile la liberté.

Je vous l'ai déjà dit, nom de dieu! Mais vous êtes si pochetées que même le raisonnement le plus simple y a pas mèche que vous le saisissiez, tant pis, car ça vous éviterait bougrement de gaffes!

Ceci dit, les camaros, je m'en vas vous aligner les menteries que le Loup-bête a sorties de son sac; il est monté au dégueuloir et en réponse à quelques bouffe-galette qui ne voyaient pas l'utilité de faire une loi contre les anarchos, voici les preuves qu'il leur a fourrées sous le blair.

C'est d'abord sur les orateurs qu'il déblatère.

Parlant de Martinet, il affirme que c'est grâce à ses mic-macs légaux qu'il est resté 300 et quelques jours en liberté.

Mensonge, nom de dieu!

Les mics-macs de Martinet auraient pu lui donner une quarantaine de jours de répit, et c'était tout. Le retard vient des marchands d'injustice qui ont lambiné pendant 280 jours.

Le Loup-bête parle ensuite de Dupont et dit qu'il a été condamné en septembre par 2 ou 3 cours d'assises pour des faits remontant au 1^{er} mai.

Mensonges, nom de dieu!

Dupont n'a été condamné qu'en novembre, et pour des conférences faites en septembre.

Il ajoute qu'on arrêta le copain ajoute qu'on arrêta le copain à Roubaix le 18 septembre, croyant qu'une fois condamné on pouvait le coffrer, illico.

Mensonges, nom de dieu!

Dupont n'avait à ce moment aucune condamnation sur le dos. Si on le relâcha le 22 c'est que son arrestation était tout à fait illégale.

La bourrique parle ensuite de Fortuné qu'il dit condamné par trois cours d'assises et en outre poursuivi par deux.

Mensonges, nom de dieu!

Au total Fortuné n'a que quatre procès et non cinq. Et au moment où le Loup-bête dégueulait il n'avait encore que deux condamnations, celle de Bourges et celle de Paris,

Hein, mille tonnerres, c'est la une belle alignée de bourdes: pour un ministre, c'est foutre pas mal.

Turellement, toutes ces menteries étaient emberlificotées de pommade, comme qui dirait du nougat dans du papier d'argent.

Après en avoir dit tant et plus sur les orateurs, le vieux trumeau s'est foutu à casser du sucre sur mon dos.

Il déclare d'abord qu'il ne veut pas nommer le *Père Peinard* «pour ne pas lui faire de réclame malsaine». Nom de dieu, je te crois qu'elle serait malsaine! Une réclame sortant de ton égout ne peut pas être autrement.

Il continue, et dame, il rogne ferme. Voici d'ailleurs son dégobillage que je pige nature dans le torchon officiel:

«Le même organe, en moins de trois ans, a eu neuf gérants qui, à l'exception d'un seul, ou peut-être de deux, ont tous été condamnés au maximum de la peine par la cour d'assises: deux ans d'emprisonnement pour excitation au meurtre, au pillage, à l'incendie.

Voici le procédé:

A mesure que s'abrégeait le délai du terme auquel la détention s'impose, c'est-à-dire au moment où le pourvoi formé devant la cour de cassation allait être jugé, le gérant disparaissait, un autre le remplaçait pour quelques mois. C'est ainsi que sur les neufs gérants successifs de cette feuille, cinq on passé à l'étranger, et deux seulement ont subi leur peine ou sont en train de la subir.

Mais pendant que couraient les délais, pendant que l'auteur reconnu coupable était condamné par la cour d'assises, c'est-à-dire par le jury, par la nation elle-même, qui qualifiait et jugeait les faits en appliquant la plus forte peine qu'ait prévu la loi, la feuille subsistait, le tirage augmentait à chaque condamnation, et le numéro qui condamnait l'article condamné, tiré à nouveau à plusieurs éditions, répandu tant à Paris que dans la province, y propageait sa malfaisante influence...».

Turerellement, le Loup-bête ne pouvait pas ouvrir son plomb, même cinq minutes, sans qu'il en dégouline une menterie. Ca n'a pas raté mille dieux!

Il déclare que: *«deux gérants seulement ont subi leur peine, ou sont en train de la subir...».*

Mensonge, nom de dieu!

Faisons le compte: Dejoux et Mayence ont fait leur temps à Pélagos, Durey y est encore, Berthault est à Clairvaux et Faugoux en route pour la Nouvelle... Je compte sur mes doigts et j'en trouve cinq, - au lieu de deux!

Mais, y a mieux, sacré pétard! Remarquez les six mots que j'ai foutus en italique: *«la feuille subsistait, le tirage augmentait à chaque condamnation»*... on ne peut avouer plus franchement que le caneton fait ses frais.

Mais alors, pourquoi celle abominable bourrique disait-il un moment avant *«qu'il ne savait d'où venait l'argent, ou plutôt qu'il s'en doutait, mais qu'il n'avait pas à le dire...?»*. Encore un mensonge, nom de dieu.

Y a des types qui n'ouvrent la gueule que pour dire des bourdes, - le Loup-bête ne l'ouvre que pour lâcher des mensonges.

Le jean-foutre voulait faire supposer que la galette vient de l'étranger; de l'Allemagne... Pourtant, il est y fixé, sacré pétard! Le juge instructeur Anquetil qui au mois de mai dernier a épluché les livres du *Père Peinard* trouva qu'il y avait assez de lecteurs pour que le caneton joigne les bouts. Il a fait un rapport au Loup-bête...

Alors, pourquoi ce nouveau mensonge? Qui croire maintenant?

Les socialos à la manque bavent en sourdine que le *Père Peinard* palpe au ministère de l'Intérieur.

Et voici que d'après la bourrique de l'Intérieur, c'est Guillaume-le-Teigneux qui finance! Pour ce qui est de bibi, je déclare que ces charognards-là ne cannent pas souvent, nom de dieu! C'est tout juste s'ils ouvrent la caisse le 36 du mois.

Tout de même, c'est bougrement rigolboche de voir ces fines gueules accuser les autres d'avoir la patte graissée! Ils n'ont donc pas regardé leurs griffes?

Vrai, le Loup-bête aurait pu choisir un autre moment pour déverser son baquet d'accusations sur ma caboche. Il me débène juste quand on découvre tous les tripotages de Panama!

C'est pas malin, tonnerre du diable! Avant d'accuser les autres, montre tes arpions, prouve nous que tu n'as pas mis un doigt dans la sauce à Panama!

Maintenant que j'ai mis en vedette les mensonges de cette bourrique, j'en reviens à la loi contre la presse:

Bondieu, les bouffe-galette ont vraiment tourné autour du pot..., ou mieux, de la marmite!

Pendant quatre jours ils ont bafouillé jusqu'à plus soif; puis, pour fin finale, ils ont accouché d'une loi qui renforce un tantinet les emmerdements, - mais c'est de la gnognotte, comparée à la muselière qu'on voulait nous foutre.

Or donc, les camaros, c'est pas encore ce coup-ci que les grosses légumes tordront le cou au *Père Peinard*!

Émile POUGET,
le père Peinard.
